



Balisettes imposées devant mon domicile

Par **melides**, le **01/12/2016 à 17:49**

Bonjour,

2 balisettes vertes ont été installées entre mes portails (distants de 3m l'un de l'autre. Une ligne jaune a également été peinte. N'ayant rien demandé, j'ai contacté le service voirie, puis ai monté les différentes couches de la hiérarchie municipale, pour finalement apprendre que c'est une demande de mon voisin d'en face! Il a expliqué que si quelqu'un se gare devant chez moi (ce qui n'arrivait jamais), il ne pourrait pas sortir sa voiture de son jardin alors qu'il est médecin.

L'adjoint au maire m'a dit que le statut professionnel de mon voisin rendait sa demande légitime. J'habite pourtant dans une ville de 60 000 habitants en banlieue parisienne, et non dans une république bananière!

Des idées pour m'aider à contester cette décision de façon plus efficace?

Merci d'avance !

Par **goofyto8**, le **01/12/2016 à 18:24**

bonsoir,

En quoi ces balisettes vous gênent pour en contester l'implantation ?

Par **amajuris**, le **01/12/2016 à 18:26**

bonjour,

si les balisettes sont posées sur le domaine public communal, seule la commune est

compétente pour gérer son domaine public. communal en particulier dans le domaine du stationnement.

pour contester cette implantation, il vous faudra des arguments, je ne vois pas en quoi cela vous gêne surtout si un stationnement d'un véhicule à cet endroit interdit à votre voisin de sortir, il ne serait pas médecin que sa demande serait toute autant légitime.

salutations

Par **melides**, le **01/12/2016 à 18:43**

Ces balisettes sont gênantes lorsque je veux me mettre devant mon portail le temps de l'ouvrir, d'autant plus que je suis dans une rue assez passante. D'autre part, une voiture garée devant chez moi n'empêcherait pas mon voisin de sortir sa voiture. L'adjoint au maire s'est déplacé, à constaté, sa seule réponse à été "votre voisin est médecin, vous n'avez qu'à vous arranger avec lui".

J'avais des relations correctes avec mon voisin, jusqu'au jour où je lui ai fait visiter ma maison alors en travaux. Sa réflexion à été que sa maison paraissait petite vue de la mienne ... quelques jours après les balisettes sont arrivées. Quel justificatif avait mon voisin pour en demander l'implantation? Aucun, si ce n'est qu'il est médecin et sûrement jaloux

Par **Lag0**, le **01/12/2016 à 19:02**

Bonjour,

Vous interdit t-on de stationner juste devant votre entrée ou tout au long de votre terrain ? Si ce n'est que devant votre entrée, le stationnement y étant déjà interdit par le code de la route, cela ne doit pas vous causer préjudice.

Par **melides**, le **03/12/2016 à 10:07**

Bonjour, il me semble donc que l'installation / désinstallation des balisettes dépend de l'interlocuteur de la mairie.

Je vous remercie d'avoir pris du temps pour me répondre.

Bonne journée à tous.

Par **melides**, le **03/12/2016 à 11:10**

Bonjour, il me semble donc que l'installation / désinstallation des balisettes dépend de l'interlocuteur de la mairie.

Je vous remercie d'avoir pris du temps pour me répondre.

Bonne journée à tous.